Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 22

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 22. Lausanne, le 10 Novembre 1873. XVIIIe Année

SOMMAIRE. — **Etude sur l'armée allemande** à l'occasion des manœuvres d'automne de la 29e division allemande. (Rapport au Département militaire fédéral par M. le capitaine fédéral W. Favre.) — **Société militaire fédérale.** L'administration militaire fédérale peut-elle être séparée de l'instruction? Travail présenté à la séance, le 17 août, à Aarau, par M. le capitaine fédéral Hegg. — **Réorganisation militaire.**

ARMES SPÉCIALES. — **Soins et conduite des batteries en campagne.** — **Sur les différents bronzes.** — **Un moyen d'élever l'efficacité des batteries de mitrailleuses.** — **L'œuvre de la convention de Genève.** — **Bibliographie.** *Relation de la guerre franco-allemande par l'état-major prussien;* — *Aide-mémoire d'artillerie navale.* — **Nouvelles et chronique.**

ÉTUDE SUR L'ARMÉE ALLEMANDE

à l'occasion des manœuvres d'automne de la 29e division (badoise).

(Rapport au Département militaire fédéral par M. le capitaine fédéral William Favre).

Tit. — Après avoir, sous les ordres du colonel Paravicini, assisté du 28 août au 10 septembre aux manœuvres de campagne exécutées par la division badoise (général de Woyna), j'ai été chargé par mon colonel de rédiger une partie du rapport qui devait vous être présenté.

Je dois y traiter :

1° *Des manœuvres de campagne de l'armée allemande.*
2° *De l'infanterie allemande.*
3° *Du service de sûreté.*

J'ai cherché, en étudiant le premier sujet, à bien saisir l'esprit qui préside à la direction et à l'exécution de ces manœuvres, et à montrer combien les Allemands cherchent plus qu'on ne le fait chez nous, à se rapprocher autant que possible des conditions réelles de la guerre.

Dans le second chapitre, j'ai cherché à rendre compte par un exemple un peu général de ce que j'ai pu observer sur la tactique de l'infanterie allemande, afin de montrer que les Prussiens ne dépassent pas certaines limites dans l'emploi qu'ils font de l'ordre ouvert, et comment ils s'efforcent d'en atténuer les inconvénients.

Soit en comparant ce que j'ai pu voir dans le grand-duché de Bade avec ce que l'on fait chez nous, soit en tenant compte des observations d'officiers prussiens qui avaient assisté à nos exercices et à nos dernières manœuvres, j'ai acquis la conviction que l'on exagère dans notre armée l'emploi de l'ordre clairsemé, et qu'il serait nécessaire de réagir contre cette tendance fâcheuse.

Quant au service de sûreté, je me suis borné à esquisser les traits principaux de ce service pendant la marche, sans pouvoir entrer dans la multitude des règles de détail.

Je n'ai rien de particulier à dire sur le service des avant-postes.